



## **Mesures « Lecornu »**

Vent de Colère, les associations du patrimoine et la Fed ont participé à une rencontre au ministère de l'environnement avec le secrétaire d'état Sébastien Lecornu et son chef de cabinet Martin Guespereau.

Les associations présentes se sont jointes pour rédiger ensuite un communiqué qui a été signé par la plupart d'entre elles dont Vent de Colère. Ce communiqué reprend de nombreux points que nous soutenons et qui auront ainsi un plus grand écho dans les médias.

<http://www.ventdecolere.org/actualites/Communique%2016%20fevrier%202018.pdf>

Le ministère de l'Environnement a publié le 15 février un projet de décret et lance **une consultation publique** du 16 février au 8 mars 2018 . Vous trouverez ci-après le lien vers la page internet annonçant cette consultation :

<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/csprt-du-13-mars-2018-projet-de-decret-relatif-aux-a1784.html>

### **Les mesures concernant l'éolien dans ce projet de décret :**

- le contentieux éolien est traité directement devant les CAA sans possibilité d'appel,
- la cristallisation des moyens : dans un recours devant la CAA on ne peut plus invoquer de moyens nouveaux passé un délai de deux mois à compter de la communication du premier mémoire en défense,
- l'administration renonce à tout contrôle de la conformité du financement du projet avec les prévisions présentées dans l'étude d'impact,
- l'administration renonce à tout contrôle de la conformité du projet avec les règlements d'urbanisme. Cette conformité est simplement affirmée par le promoteur,
- le délai de décision du préfet est réduit à 2 mois après remise des conclusions du commissaire enquêteur.

**La suppression du double degré de juridiction et l'examen du dossier par la seule CAA sont :**

- un déni du droit d'accès au juge ( l'assistance d'un avocat est obligatoire devant la CAA, éloignement de la juridiction d'appel pour le justiciable, éloignement du juge par rapport à la réalité du terrain),
- une rupture d'égalité par rapport aux autres projets d'ICPE alors que les dommages entraînés par les éoliennes sont indéniables ( bruit, pollution visuelle, destruction du cadre de vie),
- une négation du droit à un recours effectif et au droit de voir son affaire jugée deux fois en droit et en fait ( ce que ne fait pas le Conseil d'État qui ne statue qu'en droit),
- un déni de démocratie, l'État autoritaire limite le contrôle du juge et le droit d'agir des opposants.

**N'hésitez pas à participer à la consultation publique** et à exprimer vos observations critiques.



## **Programmation Pluriannuelle des Énergies**

La commission du débat public organise de mi mars à mi juin un débat national sur la PPE. Notre participation est indispensable pour alerter sur l'énorme impact négatif du programme éolien sur l'environnement et sur les riverains. Il faut préparer des interventions de qualité pour être audible dans ce débat essentiel.

<https://ppe.debatpublic.fr/>

## **Projet de loi « pour un état au service d'une société de confiance »**

Le [projet de loi "pour un État au service d'une société de confiance"](#) comprends des mesures pour simplifier le développement des projets éoliens en mer et à terre ( article 34 et 35 ).

Voir des explications supplémentaires :

<http://www.arnaudgossement.com/archive/2018/02/02/energies-renouvelables-deux-projets-de-mesures-de-simplifica-6022942.html>

## **Évaluation environnementale : aide à la définition des mesures Éviter Réduire Compenser**

<https://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-30558-thema-mesures-erc.pdf>

## **Vidéos de la consultation Façades maritimes 2030**

Lien vers les 4 vidéos du ministère de la Transition écologique et solidaire, avec les navigateurs François Gabart pour la Bretagne, Jean Le Cam pour la Manche, Isabelle Autissier pour l'Atlantique, l'apnéiste Guillaume Nery pour la méditerranée

<https://www.dailymotion.com/playlist/x57w4b>

Objectif : inciter les Français à participer à la consultation du 26 janvier au 26 mars sur la stratégie des façades maritimes françaises. <https://www.merlittoral2030.gouv.fr/>

Voilà qui rappelle nos enquêtes publiques. On pourra toujours y consigner tout le mal qu'on pense de la destruction et du bétonnage des fonds marins par les éoliennes ...

## **Etude américaine sur les riverains de sites éoliens (en anglais)**

<https://emp.lbl.gov/projects/wind-neighbor-survey>

## **Les mats d'éoliennes imprimés en 3D en béton ?**

[https://www.techniques-ingenieur.fr/actualite/articles/49836-49836/?utm\\_campaign=72-WQ-YYRACTU](https://www.techniques-ingenieur.fr/actualite/articles/49836-49836/?utm_campaign=72-WQ-YYRACTU)